



ASTORIA FINANCE
Une société du Groupe Astoria



DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Nom :

Prénom :

5/7 rue de Monttessuy 75340 Paris Cedex 07 - SAS au capital de 141 470 € - RCS Paris 444 275 671 – Code NAF6622Z

Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 002 486 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance (exerçant sous les modalités du b de l'article L.520-1 II du code des assurances), IOBSP (mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement), conseiller en investissement financier enregistré sous le numéro E001732 auprès de l'ANACOFI-CIF agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est par ailleurs, démarcheur bancaire et financier et intermédiaire immobilier : activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce Carte n° CPI 7501 2016 000 012 751 délivrée par la CCI de Paris Ile de France. Détention indirecte d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de ses rémunérations ou de ses commissions à l'occasion de tout ou partie de l'activité d'intermédiation immobilière qu'elle exerce.

En sa qualité de courtier en assurance, démarcheur bancaire et financier et IOBSP, soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09.

En sa qualité de conseiller en investissement financier et démarcheur bancaire et financier, soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers, sise 17 place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02. En sa qualité d'agent immobilier, soumis au contrôle de CNTGI sis 244, Boulevard Saint Germain - 75007 Paris et la DGCCRF sise 59 boulevard Vincent-Auriol 75703 Paris Cedex 13. Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances – police n° RCPIP0044 et GFIP0044 souscrites auprès de la compagnie CGPA, sise 125 rue de la Faisanderie CS91666 75773 Paris cedex 16 FRANCE.

En cas de réclamation, contactez votre conseiller à l'adresse suivante : ASTORIA FINANCE - 5/7 rue de Monttessuy 75340 Paris Cedex 07

En application de la réglementation, ASTORIA FINANCE est dans l'obligation de remettre à sa Clientèle, avant la formalisation d'un contrat, un document d'entrée en relation conformément aux articles L.520-1, R. 520-1 du code des assurances et 325-5 du Règlement général de l'Autorité des marchés financier.

Présentation Réglementaire de la Société Astoria Finance

Astoria Finance
SAS au Capital de 141 470 €
5/7 rue de Montessuy 75340 Paris Cedex 07
www.astoriafinance.com
RCS Paris 444 275 671
Code NAF 6622Z
ORIAS n°07 002 486 (www.orias.fr) - ANACOFI-CIF n° E001732
Mail : contact@astoriafinance.com Téléphone : 01 46 22 02 22 (prix d'un appel local)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ASTORIA FINANCE. Elles sont nécessaires pour le bon déroulement de nos missions de conseil en gestion de patrimoine ainsi que pour vous adresser des offres commerciales pour des services ou produits analogues. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées qui résultent, notamment, des articles L114-1 et L114-2 du code des assurances, L561-12 du code monétaire et financier, 86 du décret du 20 juillet 1972 (loi Hoguet n° 70-9 du 2 janvier 1970). Vos données sont destinées à nos services internes, nos partenaires, nos autorités de contrôle, notre logiciel et notre serveur informatique.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Monsieur Antoine LATRIVE, Président de la société ASTORIA FINANCE, sise 5/7 rue de Montessuy 75 340 Paris Cedex 07. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle de la Société Astoria Finance

Astoria Finance est immatriculée auprès du Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 07 002 482 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

Intermédiaire en assurance : Courtier en assurance exerçant sous les modalités du b de l'article L 520-1 II du code des assurances, soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09– www.acpr-banque-france.fr. Ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société et Astoria Finance n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance. Astoria Finance effectue un conseil de niveau 1 consistant à vous proposer un contrat cohérent et approprié avec vos exigences et vos besoins en matière d'assurance.

Conseiller en investissement financier : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Enregistrée auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI- CIF) sous le numéro E001732, association agréée par l'autorité des Marchés Financiers, sise 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 – www.amf-France.org.

Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement : Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (voir tableau des partenariats), soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09– www.acpr-banque-france.fr.

Démarcheur bancaire et financier : Soumis au contrôle de l'autorité des Marchés Financiers et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Notre principal mandant étant la banque Société Générale dont le siège social est sis 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris et enregistrée à l'Orias sous le numéro 07 022 493 www.orias.fr .

Intermédiaire immobilier : Titulaire de la Carte Transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI75012016000012751 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris-Ile de France, lui permettant d'exercer des activités de transactions immobilières. Avec détention indirecte de fonds. Garant CGPA. Soumis au contrôle de CNTGI sis 244, Boulevard Saint Germain - 75007 Paris et la DGCCRF sise 59 boulevard Vincent-Auriol 75703 Paris Cedex 13.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités et conformément au Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF et aux dispositions du Code des Assurances et du Code Monétaire et Financier, Astoria Finance dispose d'une couverture Responsabilité Civile Professionnelle ainsi que d'une Garantie Financière suffisantes couvrant l'ensemble de ses activités.

Activité d'intermédiation en assurance : Responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la CGPA (RCPIP0044) pour un montant de 2 557 300 euros par sinistre et par année d'assurance. Garantie financière souscrite auprès de la CGPA (GFIIIP0044) pour un montant de 117 633 euros.

Activité de conseil en investissement financier, immobilière, d'intermédiation en opération de banque et service de paiement et de démarchage bancaire et financier : Responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la CGPA (RCPIP0044) pour un montant de 1 534 000 euros par sinistre et par année d'assurance. Garantie financière, uniquement pour l'activité immobilière, souscrite auprès de la CGPA (GFIP0044) pour un montant de 112 000 euros.

ASTORIA FINANCE s'est engagée à respecter intégralement le Code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur le site www.anacofi.asso.fr

PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (PROMOTEURS)

Partenaires commerciaux

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AFER	Assureur	Mandat	Commission
ALLIANZ	Assureur	Mandat	Commission
APREP	Plateforme	Co-courtage	Commission
AXA THEMA	Assureur	Mandat	Commission
BOUYGUES IMMOBILIER	Promoteur	Mandat	Commission
CARDIF	Assureur	Mandat	Commission
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Mandat	Commission
NEXITY	Promoteur	Mandat	Commission
NORTIA	Plateforme	Co-courtage	Commission
ODDO & CIE	Assureur	Mandat	Commission
INTENCIAL	Plateforme	Co-courtage	Commission
SWISS LIFE	Assureur	Mandat	Commission
UAF LIFE PATRIMOINE	Plateforme	Co-courtage	Commission
SPIRICA	Assureur	Mandat	Commission

Astoria Finance dispose également du statut de Correspondant AFER.



Mandats de démarchage bancaire et financier

Mandants

LA MAISON DE LA GESTION	Banque	Mandat	Commission
BNP PARIBAS	Banque	Mandat	Commission
DNCA FINANCE	Société de Gestion	Mandat	Commission
INOCAP	Banque	Mandat	Commission
NEUFLIZE OBC	Assureur	Mandat	Commission
SELECTION 1818	Assureur	Mandat	Commission
SKANDIA INVEST	Société de gestion	Mandat	Commission
SOCIETE GENERALE	Banque	Mandat	Commission
CD PARTENAIRES	Plateforme	Mandat	Commission

Les noms des autres compagnies avec lesquelles Astoria Finance a un accord, seront communiqués sur simple demande.

Nature de la rémunération de la Société ASTORIA FINANCE

1. Rémunération par les rétrocessions sur encours

Pour tout acte d'intermédiation, le Conseiller est rémunéré par des frais d'entrée ou de sortie, déduction faite de la part acquise à la Société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent des frais de gestion (entre 10% et 70% maximum rétrocédés par les compagnies). Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

2. Rémunération sur les transactions immobilières

Acte	Commission
Mandat de vente	Entre 3 et 9% du prix de vente du bien
Mandat de recherche	Entre 5 et 9% du prix d'acquisition du bien

3. Honoraires de conseil *

Acte

H.T.

T.T.C.

Tarif horaire de base	250 €	300 €
Études patrimoniales (En fonction de l'importance du patrimoine)		
• Simple : forfait minimum	1 500 €	1 800 €
• Globale : forfait minimum	3 000 €	3 600 €
• Complexe : forfait minimum	5 000 €	6 000 €
Convention patrimoniale et assistance fiscale	De 280 € à 1 440 € par an	De 350 à 1 800 € par an

* Sur devis préalablement accepté par le client

Mode de communication

Astoria Finance communiquera avec ses clients au moyen le plus approprié, à savoir par rendez-vous physique, courriel, téléphone.

Traitement des réclamations

Pour toute réclamation relative à la gestion de votre contrat ou d'une prestation :

1) **Contactez de préférence par écrit, mail ou courrier, votre Conseiller Astoria Finance.** Vous recevrez un accusé de réception sous 10 jours ouvrables maximum. Vous serez ensuite tenu informé de l'avancement de l'examen de votre situation, et recevrez, sauf exception, une réponse au plus tard dans les deux mois qui suivent la réception de votre réclamation.

2) **Si votre mécontentement persiste, vous pourrez solliciter directement le Siège social d'Astoria Finance :**

- Par courrier : Astoria Finance - Service Juridique et Compliance - 5/7 rue de Montessuy 75007 PARIS

Le Service Juridique et Compliance s'engage également à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

3) **En cas de désaccord avec cette analyse, vous aurez alors la possibilité de solliciter l'avis d'un Médiateur :**

Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Médiateurs compétents pour les litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : <http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IOBSP : www.anmconso.com/anacofi-iobsp Site internet IMMOBILIER : www.anmconso.com/anacofi-immo

Fait en double exemplaire dont un remis au client

LE CLIENT
Fait à
Date
Signature

LE CONSEILLER POUR ASTORIA FINANCE
Fait à
Date
Signature